

une infraction & une violation des Traités qui subsistent entre les deux Couronnes.

Nous jugeons que ladite Résolution n'assure pas suffisamment nos Droits, en disant uniquement que nous ne serons pas assujettis à être arrêtés, foissilés, ou visités en pleine mer, puisque les Marchands ont fait voir devant la Barre de la Chambre, que les Courans & les Vents font inmanquablement sortir les Vaisseaux de leurs cours, & que l'observation des fanaux qui sont sur les côtes Espagnoles, est absolument nécessaire pour naviguer avec sûreté dans ces mers-là, de sorte que nous craignons que si les Vaisseaux sont obligés de prendre leur cours en droiture, sans pouvoir approcher des côtes Espagnoles, ainsi que les Espagnols l'ont exigé dernièrement, ces derniers deviendront par là les Juges de notre Navigation ; & si on leur permet de visiter ou de foissiller nos Vaisseaux, dans quelque limite que ce puisse être, notre Commerce en Amerique deviendra précaire & impraticable.

III. Le jour même de la presentation de l'Adresse au Roi contre laquelle nous venons de donner la protestation de 46. membres de la Chambre Haute, la Compagnie du Sud tint une assemblée generale, dans laquelle on délibéra d'abord sur la Lettre écrite par Don Thomas Giraldino, Ministre d'Espagne aux Directeurs, du 14. Fevrier dernier, par laquelle il demande à la Compagnie 68000. livres sterlings, en déclarant qu'en cas de refus, le Roi Catholique suspendra le Contract de l'Assiento. On délibéra aussi sur la Reponse faite par les Directeurs le 10. du même mois, & qui fut généralement approuvée, & l'on ordonna de ne point payer la moindre partie de cette somme, qu'aux conditions proposées par les Directeurs, ou
sans